EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 26 octobre 2026

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 13/2026 de la Municipalité du 17 août 2026 relatif l'ajustement du bilan suite au passage au plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération) ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de réaffecter les fonds de réserve au bilan selon la répartition définie dans le tableau sous point n° 2 du présent préavis ;
2. de reclasser les immobilisations mentionnées dans le tableau sous point n° 3 du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente : Le Secrétaire :

V. Passera D.-J. Alves de Almeida

CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX